

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 6 novembre 2024

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 09 octobre 2024</p> <p>Date d'affichage : 09 octobre 2024</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Gilbert CROS, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Robert PISSAVY, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Flore COUTURE, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Béatrice THOMAS, Félix ROCHE</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

OBJET : RENOVIATION D'UN LOCAL COMMERCIAL COMMUNAL APRES REPRISE – LA CHOUETTE EPICERIE

Demande de subvention DETR 2025 – Priorité n°3

La Ville de Murat est propriétaire de différents logements communaux mais aussi de locaux commerciaux. Le commerce « LA CHOUETTE EPICERIE » est ainsi un local commercial de proximité situé en cœur de ville qui permet aux habitants du bourg d'acquérir facilement des fruits et légumes de qualité. Le fond commerce est repris par une jeune entrepreneure et c'est l'occasion d'assurer la réhabilitation complète du site. La Mairie prévoit donc une réfection de l'installation électrique, du chauffage et le remplacement de la vitrine en 2025.

Date de transmission de l'acte: 09/11/2024

Date de reception de l'AR: 09/11/2024

015-200071702-DE_106_2024-DE

A G E D I

Le projet consiste à

- Réfection de l'installation électrique
- Mise aux normes ERP du commerce
- La mise en place d'un chauffage sur la partie bureau
- La rénovation de l'ensemble de la vitrine à rupture thermique

Les autres travaux de rénovation (isolation, peintures) sont à la charge de la preneuse du fonds de commerce.

La rénovation énergétique ne peut être mesurée en termes de gain puisque n'ayant pas de système de chauffage à ce jour le bien est exempté de DPE.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Réfection de l'installation électrique	3 643,86 €		DETR 2025	40%	10 809,82 €
Rénovation esthétique et thermique de la vitrine	23 380,68 €				
TOTAL HT	27 024,54 €		TOTAL	40%	10 809,82 €
TOTAL TTC	32 429,45 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 10 809.82 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2025.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 09/11/2024

Date de reception de l'AR: 09/11/2024

015-200071702-DE_106_2024-DE

A G E D I